





e temps court toujours plus vite et l'année 2007 s'éloigne déjà de nos préoccupations et pourtant celleci aura été riche en évènements.

Ne faut-il pas rappeler la création de la CAMIEG instituée par décrets le 31 mars après plus d'une année de débats et qui commence à prendre toute sa place dans la gestion de notre régime spécial maladie. Le budget voté au dernier Conseil d'administration du 7 décembre 2007 fait place au projet santé et à sa mise en œuvre très concrète, dans les antennes dédiées à celui-ci.

C'est un enjeu d'une importance capitale dans le débat sur l'avenir de notre protection sociale car atypique ; vouloir privilégier la prévention et l'accompagnement n'est pas dans l'air du temps et pourtant c'est l'ambition affichée.

Le gouvernement qui a pris ses fonctions au printemps n'a pas laissé de répit aux salariés en général et aux gaziers et électriciens en particulier. En effet non content de transformer les IEG en société anonyme, il a accéléré le démantèlement du service public en ouvrant la concurrence aux particuliers, engagé un processus de fusion de Gaz de France avec Suez et s'impatiente sur la réforme de notre régime de retraite.

Les élections des Institutions Représentatives du personnel ont vu la confirmation de la hiérarchie syndicale historique et confirmée un attachement sans faille des personnels qui ont voté en nombre, malgré l'organisation centralisée.

L'année 2008, qui démarre en trombe avec les négociations en cours va nous permettre de construire une nouvelle organisation de notre CMCAS pour être plus en lien direct avec tous les agents et leur famille, pour leur apporter et renforcer ce lien social si important.

Cette organisation s'inscrit dans un projet national de transformation. Notre région l'Ile de France, qui devrait s'appuyer sur 8 CMCAS au lieu de 16, (une CMCAS par département) va permettre à chaque agent où qu'il se trouve de faire des activités sur son lieu de travail ou son domicile. Cette facilité d'organisation, qui va rendre plus lisible notre fonctionnement, en sera d'autant plus efficace.

Dès l'été 2008 que vous pourrez apprécier la mise en œuvre du projet TAO (Tarifications, Affectations, Offres); les nouvelles offres de la CCAS et les nouvelles modalités d'affectation et de tarification.

Je ne terminerai pas cet édito sans vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé de joie et de bonheur pour chacun d'entre vous et vos proches. Que l'année 2008 soit pour tous une année d'espoir dans vos projets qu'il porte, individuellement ou collectivement, que la solidarité reste le maître mot des actions que nous mènerons ensemble pour le bien être de chacun.

Patrick GUILLOT Président de la CMCAS de MELUN patrick.guillot@asmeg.org

SOMMATRE

VIE DE VOTRE CMCAS

 	Article actualité CAMIEG
1	ACTIVITÉS IIII
	Les echos de Melun
	rando pedestre COSEG
1	Quand se soigner devient du luxe7 Non à l'instauration d'une franchise médicale
	Directeur de la publication : Patrick Guillot Rédacteur en chef : Thierry Cabanero N° ISNN 1620-2880 Réalisation et impression : Imprimerie Rivet Presse-Edition, Limoges



les échos de Melun

Veuillez prendre connaissance de deux évolutions dans la chaîne des remboursements de prestations.

1. Médecin traitant

A partir du 02 Septembre 2007 en cas de non respect du parcours de soins coordonnés le taux de remboursement du Régime Général passe de 60 % et la limite de 2.50 euros passe à 5.00 euros. La part restante à Charge passe par conséquent de 10% à 20%.

2. Participation financière 1€. Plafonnée à 50 € / an

Depuis le 3 août 2007, pour tous les actes ou consultations, effectués par un même professionnel de santé au cours de la même journée, le plafond journalier des participations forfaitaires est porté de 1 à 4 euros.

Précisions:

Les règles de gestion restent les mêmes et ne concernent donc que les soins de ville (sont exclus les établissements), ceci pour un même bénéficiaire, une même date de soins et un même Professionnel de santé exécutant.

Ces dispositions ont donc surtout une incidence sur les actes de biologie et les actes CCAM.

En effet, la detection de la participation forfaitaire s'effectuant sur l'acte affiné, si une facture d'actes de biologie ou d'actes CCAM comporte plusieurs actes affinés, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement dans la limite de 4 euros maximum.

Exclusion du dispositif:

Les actes dont le montant habituellement remboursable est

inférieur au montant de la Participation Forfaitaire (1 euro).

(Les actes de biologie affectés d'un coefficient dont le montant de remboursement est inférieur sont donc exclus du dispositif).

Appel aux bénévoles

Vous voulez rejoindre le réseau de bénévole du réseau solidaire de la CMCAS de Melun, vous serez les bienvenus. Le projet est d'envergure et nous avons besoin de toutes les énergies.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre SLV.

Monique Burriel

Présidente Commission Santé Solidarité.

Nos centenaires!

Madame Jeanne GANIER nous a quitté à l'âge de 101 ans, en août 2006, nous lui avions fêté son 100ème anniversaire. Nous réitérons toutes nos amitiés à sa famille.

Petit récapitulatif de nos centenaires :

- AILLERET Denise	100 ans	SLV 7
- MARGAUX Irma	101 ans	SLV 10
 LERUEZ Andrée 	101 ans	SLV 2
 MOUSSET Andrée 	102 ans	SLV 3
- VILLENEUVE Henriette	102 ans	SLV 6
- BLEMER Georgette	104 ans	SLV 7
- POMPANON Odette	105 ans	SLV 7

Salon de peinture

du 18 au 25 octobre 2008

Elections de représentativité du 29 novembre 2007

La loi du 9 août 2004 impose l'adaptation au droit commun des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) des Industries Electriques et Gazières.

Le 29 novembre 2007 ont eu lieu les élections des délégués du personnel titulaires et suppléants et des membres titulaires

et suppléants du comité d'établissement. Certains agents du réseau gaz et réseau électricité de l'opérateur commun ont vu leur scrutin reporté en février 2008.

Nous vous donnons succinctement les résultats et les prérogatives des nouveaux organismes.

Maintenant

Avant

Filière CMP

Impactée sur des nouveaux périmètres

SCMP Par sous unités

CMP Par unités CSC/CMP National Comités d'Etablissements Remplacement des CMP et suppression des SCMP

Nouveaux périmètres et création d'un collège « Cadres »

Comité Centraux d'Entreprises Remplacent le CSC des CMP par entreprises

Filière contrat de travail

Impactée sur les prérogatives et des cadres Nouveaux périmètres

CSP Par unités CSNP National Délégué du Personnel NOUVEAU! portent les revendications individuelles et collectives du personnel

Nouveaux périmètres et création DP et CSP « cadres »

Nouveaux périmètres des CHSCT et élection des membres

CSP Conservent leurs prérogatives statutaires

Filière Hygiène et sécurité

Impactée par la modification des IRP

CHSCT Par sous unités CNHSCT National CHSCT Par sous unités ?

CNHSCT National



Article Actualité CAMIEG « l'organisation se met en place »

Après plus de huit mois, nous rentrons définitivement dans une phase très concrète de mise en œuvre.

Malgré les tergiversations des ministères qui n'accordaient toujours pas le budget de fonctionnement pour construire notre caisse, la pression des CMCAS a eu raison des résistances gouvernementales.

Le conseil d'administration de la CAMIEG du 7 décembre dernier à valider le budget 2008 à la majorité des fédérations syndicales CGT, CFE/CGC et FO.

Les actions menées dans tout le pays, les interpellations d'élus, de préfectures, les pétitions, le résultat des élections de représentativité, la force du mouvement unitaire face à la remise en cause des régimes spéciaux ont permis de faire reconnaître la légitimité du schéma d'organisation adopté lors du conseil du 10 juillet et encore contesté jusqu'à ces derniers jours par les tutelles.

Notre Assemblée Générale de CMCAS le 22 novembre dernier a investi la préfecture de Seine et Marne avec ses 70 délégués présents. Nous avons rencontré le directeur de cabinet du préfet pour lui déposer des motions et lui rappeler que le budget devait être voté pour organiser notre régime (CAMIEG) et qu'il fallait que le gouvernement prenne ses responsabilités.

VIVRE EN SEINE-ET-MARNE

MELUN Les agents d'EDF-GDF devant la préfecture



NE CINQUANTAINE d'agents d'EDF-GDF, actifs et retraités, se sont rassemblés vers 11 heures, devant la préfecture. Une délégation a été reçue par le cabinet du préfet. Objectif : demander le soutien du représentant de l'Etat sur plusieurs fronts. « Avant, on avait une Caisse mutuelle complémentaire gérée par département. En avril 2007, une caisse nationale a été créée, qui centralise tout. Mais ici, nous ne voulons pas être des payeurs aveugles. On veut travailler sur notre projet santé en s'appuyant sur notre réseau local. On peut le faire si on en a les moyens. Mais le ministre du Budget ne nous les a pas donnés, malgré l'accord du ministre de la Santé », lance Patrick Guillot, président de la Caisse mutuelle complémentaire d'action sociale (CMCAS) et militant de la CGT. «On a aussi demandé le maintien de nos régimes spéciaux pour tout le monde, car notre régime n'est pas déficitaire. On verse même 135 millions d'euros par an pour la collectivité nationale », insiste Patrick Guillot.

Article Le Parisien

2008 sera donc pour les antennes locales de la CAMIEG une année de construction progressive du réseau et d'évaluation du dispositif avec l'objectif de 250 emplois en 2008 et 300 en 2009.

L'évaluation des activités déployées, de leur impact en vue de déterminer les besoins pérennes en termes d'effectifs et de moyens mis à disposition des antennes sera examinée à la loupe par les pouvoirs publics. Elle entrera en ligne de compte dans la préparation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'Etat.

Ce sont 17 antennes en plus des 3 premières qui verront progressivement le jour en région ou inter-région telle que définie dans le schéma d'organisation voté par le CA du 10 juillet dernier. Trois catégories d'antennes :

- A) 8 antennes comportant moins de 22 000 bénéficiaires.
- B) 6 antennes comportant entre 25 000 et 30 000 bénéficiaires.
- C) 3 antennes de plus de 40 000 bénéficiaires.

Le gréement des emplois sera de 5 agents sur la catégorie A, 8 agents pour la B et 11 agents pour la C. Des postes à temps partagés (50% activité et 50 % régime) seront mis en place en Corse (4) et dans les DOM (2 par DOM).

Le calendrier de déploiement a été proposé pour une mise en place des antennes entre janvier et septembre 2008.

Notre politique de santé va pouvoir dés à présent se mettre en place autour de trois axes majeurs :

1. Orientations stratégiques de la CAMIEG

- Inscrire le projet de gestion du risque afin de parvenir au niveau d'exigence souhaitable pour les bénéficiaires
- Renforcer et pérenniser les actions de prévention de la sécu« obligatoire » auprès de nos bénéficiaires
- Développer les initiatives locales, l'information sur l'accès aux soins, l'orientation dans le parcours de soins ou la prévention
- Anticiper le vieillissement par des programmes adaptés
- Développer des partenariats, s'associer à l'assurance maladie
- Évaluation des programmes au fil de l'eau

2. Définition et analyse des risques

- Exposition de la population couverte
- Détermination des facteurs de risques et populations cibles

3. Les programmes de la gestion du risque sur plusieurs axes

- 1) Développer l'information aux bénéficiaires
- 2) Déployer une politique de prévention ambitieuse
- 3) Maîtriser l'évolution des dépenses de santé de l'organisme
- 4) Favoriser l'éducation et l'accompagnement thérapeutique des assurés

Ce projet ambitieux devient une réalité pour tous, même si des problèmes de traitement persistent et qu'il reste un certain nombre de dossiers en cours.

La CMCAS les SLV restent à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter directement la plate-forme téléphonique mise en place pour l'accueil des assurés.

Patrick GUILLOT Président de la CMCAS de MELUN

Accueil téléphonique des assurés

0810.699.522

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00



La mutuelle européenne de sante devient MUTIEG

Lors de son assemblée générale du 19 juin,

la Mutuelle Européenne de Santé est devenue la Mutuelle des Industries Electriques et Gazières : MUTIEG.

Ce changement de nom traduit non seulement une volonté de construire une véritable mutuelle de branche mais surtout concrétise les accords entre les deux fédérations mutualistes FNMF et FMF et notre toute jeune caisse de sécurité sociale, la CAMIEG.

Ainsi, sans plus attendre l'ouverture des négociations de branche dans le domaine de la protection sociale, les responsables de la mutualité se sont mobilisés pour développer et soutenir ensemble MUTIEG, mutuelle nationale réservée aux Industries Electriques et Gazières.

Il convient de saluer les présidents respectifs de la FNMF, FMF et CAMIEG : Jean-Pierre Davant, Jean-Paul Panzani et Christian Féréol pour la qualité du partenariat noué et sa portée historique. Il s'agit non seulement de rechercher

une protection sociale de qualité mais aussi d'initier des actions mutualistes de branche dans la durée en préservant nos spécificités et notre légitime sentiment d'appartenance.

MUTIEG nous permettra d'intervenir sur notre système de santé, de le gérer, de l'organiser, de le développer. Il en sera de même pour toutes les actions connexes relatives à la prévention.

MUTIEG interviendra en complément de la CAMIEG et sera le relais des actions fédérales mutualistes.

Dans le prolongement naturel de ces décisions, plus de 50 000 personnes protégées issues des mutuelles FMF seront invitées à rejoindre MUTIEG à partir du 1^{er} janvier 2008. Par ailleurs, avec le soutien des fédérations syndicales de la branche nous construisons un projet pour répondre à la négociation de branche qui concernera plus de 300 000 personnes protégées.

Bien évidemment, au-delà de la population des actifs, MUTIEG proposera des alternatives aux attentes de nos collègues en inactivité. MUTIEG concernera alors plus de 600 000 personnes protégées et comptera ainsi parmi les plus grandes mutuelles de France.

Paul Panzani et Par votre engagement responsable, vous avez contribué à cette magnifique réalisation. Je vous en remercie, au nom du Conseil d'Administration et de tous les salariés de MUTIEG.

Prochainement, tous les adhérents seront sollicités pour représenter nos collègues dans les instances de

MUTIEG. En effet, de par sa forte croissance, nos délégués de région seront multipliés par trois, passant de 50 à 150. Nous vous invitons à répondre favorablement à cet appel de candidatures afin de pérenniser l'action des militants mutualistes et de poursuivre le développement de MUTIEG dans la sérénité.

MUTIEG interviendra en complément de la CAMIEG et sera

Patrick Guillot Président de la CMCAS et Marc Pélouard Président de MUTIEG



sont mobilisés pour développer et

soutenir ensemble MUTIEG



Quand se soigner devient du luxe

« Ne pas aller chez le médecin, n'est plus signe de bonne santé » c'est ce que laisse apparaître le rapport de l'INSEE d'octobre 2007 sous le titre « la santé des plus pauvres ».

Toujours à se plaindre ces ouvriers,

hier ils se tuaient au travail, aujourd'hui,

Toujours à se plaindre ces ouvriers, hier ils se tuaient au travail, aujourd'hui, il faudrait que je paie leur santé

Les plus pauvres se sentent en moins bonne santé que le reste de la population. Et pour cause, ils n'ont plus les moyens de se soigner. Parmi eux, 21% des moins de 50 ans n'ont pas consulté un médecin généraliste depuis un an contre 17% pour le reste de la population, 53% n'ont pas consulté un spécialiste contre 40% pour le reste de la population.

Quant à la prévention, les plus pauvres effectuent moins de dépistages (tests sida, hépatite C, mammographie, prostate).

S'il est vrai que des habitudes socio culturels existent (on fait moins attention à son corps quand la fin du mois arrive au dix), les freins sont de plus en plus financiers. La Couverture Médicale Universelle crée en 2000 atteint ses limites. Si certains, par pudeur et dignité, hésitent à faire valoir leurs droits, d'autres disposent de revenus juste au dessus du seuil sans pour autant pouvoir se soigner. Pour rappel, le seuil pour la CMU est de 606 euros pour une personne, 909 euros pour un couple et 1090.83 euros pour trois personnes. Quant au dispositif de 2004 pour aider celles et ceux ayant des revenus dépassant de 20% les seuils CMU,

seuls 10% des ménages bénéficiaires

en ont fait la demande.

il faudrait que je paie leur santé Quant à la complémentaire qui est devenue indispensable pour pallier les reculs de l'assurance maladie 22% des plus pauvres en sont privés contre 7% du reste de la population. Les étudiants ne sont malheureusement pas épargnés. Selon les responsables de leur mutuelle, ils sont 25% à ne pas se soigner faute d'argent.

Déremboursements successifs, forfaits à gogo, dépassement d'honoraires atteignant 2 milliards d'euros par an, le reste à charge des patients ne cesse d'augmenter pour les plus grands intérêts des « vautours » de l'assurance privée.

Ainsi, les chiffres officiels sur les restes à charge sont éloquents. Après remboursements, 2.7 millions

personnes, parmi les non ALD (affections de longue durée), sont pour plus de 943 euros de leur poche (dont 543 000 pour plus de 1460 euros).

Face à cette situation, le Président de la république et les parlementaires UMP ont instauré des franchises médicales qui s'appliqueront même aux patients en ALD (voir résolution AG de la CMCAS) et décidé que la complémentaire CMU seraient supprimée à ceux qui ne désignent pas de médecin

Ne sommes nous pas avec la santé dans le même cas de figure qu'avec l'environnement? A n'imposer aujourd'hui qu'une vision financière, n'allons nous pas nous retrouver demain devant une catastrophe sanitaire? Déjà, incapable de se soigner régulièrement, les plus pauvres finissent à l'hôpital avec des maladies plus graves. Cette logique absurde inhumaine et bien plus coûteuse pourrait virer à la catastrophe. Les hôpitaux publics, asphyxiés faute de moyens, doivent, par le biais d'un nouveau mode de tarification (T2A), ne plus tenir compte de la situation sociale du patient.

> Source : Rapport INSEE Santé 2005, paru octobre 2007



Non à l'instauration d'une franchise médicale

Résolution de l'assemblée générale de la CMCAS de Melun 22 novembre 2007

Les délégués à l'Assemblée ordinaire de la Caisse Mutuelle complémentaire et d'activités sociales de Melun réunis le 22 novembre 2007

rejettent l'instauration d'une franchise médicale prévue à l'article 35 de la loi de financement de sécurité sociale 2008.

Celle-ci s'établit à 0.50 € par boite médicaments et 2 € pour les transports sanitaires.

Depuis des années, déremboursements incohérents, augmentation du ticket modérateur sur les soins courants, généralisation des dépassements pour les médecins tarifaires spécialistes, invention du forfait de 1 euro allant jusqu'à 4 euros sur les actes de soins ou de biologie, du forfait de 18 euros sur les actes supérieurs à 91 euros ont augmenté le reste à charge des patients sans jamais combler le déficit de l'assurance maladie.

Aujourd'hui, la majorité parlementaire et le Président de la République vont plus loin encore avec l'instauration de franchises médicales. La franchise ce n'est pas un nouveau forfait. La franchise, c'est un seuil annuel de dépenses en dessous duquel l'assurance maladie ne rembourse rien.

Nous, usagers et représentants d'usagers du système de santé, dénonçons les risques majeurs d'une telle franchise :

Franchise égale régression sociale :

Dans son principe même une franchise d'un montant identique pour tous pèsera différemment selon les revenus. C'est la fin d'un système de couverture maladie solidaire dans lequel chacun cotise selon son revenu et bénéficie de la couverture santé selon ses besoins. On quitte la logique de la solidarité pour celle de l'assurance privée.

Franchise égale menace sur l'accès



des soins des plus modestes :

Dans une France où vivent plus de trois millions de chômeurs et 7 millions de « travailleurs pauvres », 50 euros aujourd'hui (et plus demain) de soins de santé non remboursés ce n'est pas rien. Et ce sont eux qui seront les premières victimes de cette franchise. Cette dernière est la remise en cause de ce progrès universel et sanitaire qu'avait été la création de la CMU.

Franchise égale non sens économique :

la franchise se base sur le principe que le dérapage des dépenses serait dû aux gaspillages des patients. C'est faux. Sur une année civile plus de 20% des patients ne consomment rien. A l'inverse environ 70% de la dépense globale est le fait de 10% de patients atteints de pathologies lourdes, parfois en fin de vie, et à qui on ne demande guère leur avis quant aux soins prodigués. Et donc la seule « responsabilité » serait de décider de ne plus les soigner. Ce n'est pas le visage de la société solidaire et humaine que nous voulons.

Quant au consommateur moyen, l'effet de ce système est pernicieux. S'il a pas ou peu consommé dans l'année, le jeu consistera à reporter les soins non indispensables sur l'année suivante. A l'inverse quand il aura consommé sa franchise annuelle (c'est-à-dire quand cela sera assez cher pour que

cela devienne enfin gratuit), la logique économique sera de dépenser le plus possible sur l'année en cours...belle incitation au gaspillage!

Franchise égale remise en cause du tiers payant :

Les professionnels de santé ne pouvant savoir si le montant de la franchise a, ou non, déjà été acquitté, les patients devront systématiquement faire intégralement l'avance des frais. Ce qui constituerait un nouvel obstacle à l'accès aux soins des plus modestes.

Petite franchise deviendra grande :

Si le principe de la franchise est récurent chez le Président de la République (voir son livre « Libre » paru en 2001 « Je crois utile qu'un système de franchise soit mis en place comme pour tout processus d'assurance. Ainsi les 500 premiers francs...» ou encore en 2006 à la convention UMP: « nous parlons d'assurance maladie. Y a t il une assurance sans franchise? Non »), le montant de la franchise est à géométrie variable, tous les montants ont été annoncés avec un chiffrage à la baisse plus nous approchions de l'échéance électorale. Aujourd'hui, elle est établie à 50 €. Mais il est clairement indiqué que « si les dépenses augmentent, et donc le déficit augmente, on pourrait augmenter le montant de la franchise ». Pour un déficit de 4 milliards d'euros, s'il on veut utiliser la franchise pour



boucher « le trou », le montant moyen de la franchise devrait être de 66 € par personne (et non par famille).

Nous, usagers et représentants d'usagers du système de santé, refusons et demandons le retrait de l'article 35 de la loi de financement de la sécurité sociale. Avec ce système de franchise, c'est le lien de solidarité entre jeunes et moins jeunes, entre bien portants et malades qui se délite. Quel meilleur moyen de fragiliser l'adhésion à l'assurance maladie solidaire et pousser à réclamer le passage aux assurances maladies

privées. Avec la franchise, c'est le système américain qui est prôné alors que les Etats-Unis prennent acte de la faillite de ce type de système qui les conduit à avoir 47 millions de gens hors couverture sanitaire et le plus fort ratio dépenses de santé sur Produit Intérieur Brut

A l'inverse, nous usagers et représentants d'usagers du système de santé, exigeons l'instauration d'un débat public sur le financement de la protection sociale et notamment la taxation des revenus et actifs financiers qui sont aujourd'hui

encore totalement exonérés. Faut-il rappeler que taxer les 200 milliards de revenus financiers effectués en 2006 à hauteur de la taxation des salaires soit 1.8% constituerait une recette complémentaire de 25 milliards d'euros. Cela permettrait en une année non seulement de retrouver l'équilibre mais de s'engager dans une véritable politique de santé, de prévention et de recherche.

P.Guillot Président de la CMCAS

INFOS COMPLEMENTAIRES

La loi de financement de la sécurité Sociale 2008 a été adoptée par le parlement le 23 octobre. Les franchises médicales sont adoptées, le seuil annuel de 50 € est précisé comme le fait que ces franchises ne pourront être prise en compte par les mutuelles.

La résolution de l'assemblée générale a été remis au Ministre de la santé, à la DIDEME et au Préfet de seine et Marne.

Santé en Seine et Marne, quelques chiffres

Un dénartement sous équiné

Année 2003	Seine et marne	lle de France	France métropolitaine
Médecins généralistes	1105 92.6*	12 205 111.4*	67 880
Pédiatres	55 20.3*	893 40.6*	2 900
Infirmiers libéraux	650 54.4*	6 529 59.6*	59 456
Masseurs, Kiné	664 55.6*	9 214 84.1*	44 699
Pédicures podologues	168 14.1*	2379 21.7*	9 668

^{*} nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants,

Sources : Observatoire régional de santé

Côté spécialistes: le nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants est de 1008 en Seine et marne, 215 en Ile de France et 153 en France métropolitaine.

Sous équipement patent à l'hôpital, le nombre de lits et places autorisées en MCO (médecine chirurgie obstétrique) hors HAD (hospitalisation à domicile) est de 3660 lits conte 47182 en lle de France. Et pourtant, avec le 93, notre



département est celui où le taux d'hospitalisation de court séjour est le plus élevé.

21 des 43 cantons seine et marnais sont considérés « fragiles » 13 pour des raisons d'éloignement des professionnels de santé, 1 pour de conditions de vie (âge, habitat) et 7 pour le cumul de difficultés socio économiques et sanitaires.

Aux dires de plusieurs rapports, la Seine et Marne cumule faible densité médicale et forte proportion de libéraux relevant du secteur 2 (dépassements d'honoraires). En seine et marne, les deux principales causes de décès sont le cancer et les pathologies cardiovasculaires.

Tous les départements franciliens connaissent une surmortalité féminine du cancer, la Seine et marne pour les hommes. Si en lle de France, on meurt moins de maladies cardiovasculaires, la seine et marne connaît un taux plus élevé que la moyenne régionale.

P.Guillot
Président de la CMCAS

Cette campagne est pour vous!

Si vous êtes domicilié(e) en Seine et Marne et que vous avez entre 50 et 74 ans !

Le risque de développer un cancer colorectal est assez peu fréquent avant 50 ans. Ce cancer qui touche les hommes et les femmes met en général de nombreuses années à se développer.

Avant l'âge de 50 ans, il est important d'être attentif à la présence de signes inhabituels : **troubles digestifs**, **modification du transit intestinal**, **saignement**, **douleurs**. C'est d'autant plus important si des membres de la famille proche (père, mère, sœurs, frères) ont été atteints par un cancer de l'intestin. Même si la plupart de ces signes sont sans gravité, il est recommandé de consulter un généraliste ou un gastro-entérologue en cas de doute.

Vous devez donc, après 50 ans, envisager un suivi plus régulier en accord avec votre médecin traitant. Une fois sur deux, cet examen retrouvera une lésion de l'intestin. 78% de ces lésions sont des polypes bénins qu'il suffit d'enlever pour éviter tout risque de transformation en cancer.

Un résultat négatif signifie l'absence de saignement digestif au moment du test. Mais un test négatif ne permet pas d'affirmer l'absence de toute lésion. C'est pourquoi le test sera recommencé tous les deux ans.

On peut déceler un cancer du colon avec un test simple et sans douleur à faire chez soi. **Comment ça se passe ?**

Le dépistage du cancer colorectal se fait par deux techniques : le test de recherches de sang dans les selles (Hémoccult®) et/ou la coloscopie.

1 <u>Le test de recherche de sang dans les selles</u>

1. Ce test est proposé dans notre département aux hommes



et femmes de 50 à 74 ans par «A.D.C 77», Association pour le dépistage des cancers en Seine et Marne, qui vous proposera de consulter votre médecin traitant pour pouvoir bénéficier d'un dépistage du cancer de l'intestin. Cette invitation peut également vous être envoyée sur simple appel au : 04 92 29 72 81.

Dans tous les cas, si vous avez déjà réalisé cet examen, veuillez répondre tout de même à l'association.

2. Votre médecin vous délivre un test de dépistage (gratuit) après avoir vérifié que cette méthode était la mieux adaptée à votre cas particulier. Ce test permet la recherche d'un saignement digestif microscopique à partir de trois petits échantillons de selles.

- 3. Vous réalisez les échantillons chez vous, tranquillement, en suivant le mode d'emploi qui reprend les explications de votre médecin.
- 4. Vous postez votre test dans l'enveloppe prévue pour cela, sans timbrer.
- 5. Vous recevez par courrier, ainsi que votre médecin traitant, les résultats du test sous huit jours.

Les résultats du test.

Un résultat positif signifie qu'un saignement digestif microscopique a été découvert. Votre médecin vous orientera vers un gastro-entérologue pour pratiquer une coloscopie afin de rechercher l'origine de ce saignement.

2 <u>La coloscopie</u>

Il s'agit d'un examen qui permet de visualiser l'intérieur de l'intestin. Elle est réalisée par un gastro-entérologue, le plus souvent sous anesthésie générale. Elle permet de détecter des polypes ou des lésions cancéreuses. Les éventuelles anomalies sont en général retirées au moment de la coloscopie. C'est donc un examen qui permet de faire un diagnostic et de soigner en même temps.

Quels sont les bénéfices ?

Le dépistage du cancer colorectal permet de détecter très tôt d'éventuelles anomalies avant même qu'elles ne deviennent cancéreuses. Cela facilite beaucoup les traitements et augmente les chances de guérison.

Le dépistage organisé a démontré son efficacité pour réduire la mortalité par cancer de l'intestin auprès des personnes âgées de 50 à 74 ans. Les experts estiment que le dépistage organisé pourrait réduire la mortalité liée à ce cancer de 15 à 20 %.

lité des Les ge lité

Est-ce remboursé?

La coloscopie est prise en charge par l'Assurance maladie à hauteur d'environ 70 % en général, hors dépassement d'honoraires. Le test de recherche de sang dans les selles est gratuit dans les 23 départements qui organisent le dépistage du cancer colorectal. Il est cependant remis au cours d'une consultation chez le médecin traitant. Celleci est prise en charge dans les conditions habituelles par l'Assurance maladie.

P.Mieville

Responsable de la section ASM de la CMCAS



Le vaccin contre le cancer du col de l'utérus enfin remboursé

Pourquoi se vacciner?

La C.M.C.A.S de Melun répond à cette interrogation.

En France, Chaque année, le cancer du col de l'utérus est diagnostiqué chez plus de 3 000 femmes et plus de 1 000 en meurent, soit l'équivalent de 3 décès par jour. Malgré le dépistage par frottis, ce cancer reste aujourd'hui la deuxième cause de décès chez les jeunes femmes âgées de 15 à 44 ans en Europe.

- Depuis le 12 juillet 2007, le vaccin **Gardasil** offre aujourd'hui une protection supplémentaire et concerne :
- Les ieunes filles de 14 ans
- les jeunes filles de 15 à 23 ans n'ayant pas eu de rapport sexuel ou dont le premier rapport remonte à moins d'un an.

La vaccination permettant de se préserver de la survenue du cancer du col utérin, dans 80% des cas, la C.M.C.A.S de MELUN ne peut que vous encourager, vous sensibiliser sur l'importance de cette vaccination.

LA PRISE EN CHARGE (TROIS INJECTIONS) SE FERA SELON LES MODALITÉS HABITUELLES. ELLE VOUS SERA REMBOURSÉE INTÉGRALEMENT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LA C.A.M.I.E.G

Facteurs de risque

Le virus du papillome humain (HPV) représente le principal facteur de risque du cancer du col de l'utérus.

La contamination s'effectue à l'occasion de **rapports sexuels non protégés.** Elle est très fréquente puisqu'on estime que 70 % des personnes qui ont une activité sexuelle sont en contact avec le virus. Dans l'extrême majorité des cas, le système immunitaire parvient à contrôler spontanément l'infection virale (contre laquelle il n'existe pas de traitement médical efficace) et à l'éliminer.

Seules 1 à 2 % des femmes contaminées par le virus vont développer un cancer du col de l'utérus.

D'autres facteurs, en rapport avec cette contamination, ont été identifiés :

- premiers rapports sexuels précoces,
- partenaires multiples,
- infection du ou des partenaires par le HPV

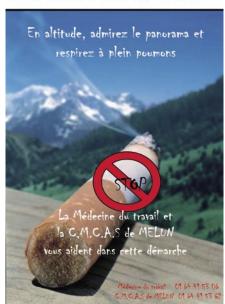
Cette vaccination ne vous dispense donc pas de :

-continuer à utiliser une protection lors de rapports sexuels ; -consulter <u>régulièrement votre gynécologue</u> qui effectuera une surveillance par frottis ;

Je suis préventive, je me vaccine!

N° de tél Pour toutes précisions complémentaires sur cette vaccination : P MIEVILLE Responsable de la section ASM de la CMCAS - 01 64 41 53 84

Nous avons arrêté et vous ?



Dans le cadre des campagnes de prévention, la C.M.C.A.S de MELUN, en début d'année vous informait sur les dangers du tabac.

Où en êtes-vous?

Sachez qu'un grand nombre d'entre nous ont déjà franchis le pas, aujourd'hui, pourquoi pas vous!

Pour rappel, si vous êtes :

Dans une position d'agent actif :

La C.M.C.A.S de MELUN s'est associée à la direction du centre, pour aider tout agent qui désire arrêter de fumer.

Cette aide, se résume à une participation de 50% sur les frais engagés, pour la prise de toutes substitutions nicotiniques, l'autre moitié étant prise en charge par la direction. Pour toute information complémentaire rapprochez vous en premier lieu de votre service médical.

Nous souhaitons que cette initiative sera pour vous, un point supplémentaire et qu'elle vous aidera à concrétiser, pérenniser votre décision.

Dans une position d'agent inactif ou actif :

Sachez que depuis le 1er février 2007, l'Assurance Maladie accompagne l'arrêt du tabac. Elle rembourse, pour un montant maximum de 50 € par an

et par bénéficiaire, les traitements par substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...).

Pour bénéficier de cette prise en charge, vous avez besoin d'une prescription médicale établie par votre médecin traitant, où n'apparaîtra que le produit de substitution nicotinique. Aucun autre traitement ne doit figurer sur cette ordonnance. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant. Votre pharmacien vous délivrera les patchs, gommes ou comprimés qui vous ont été prescrits. C'est à vous de régler directement votre pharmacien. En effet, nous ne pourrons vous faire bénéficier du tiers payant dans ce cas. Nous vous rembourserons dans la limite de 50 euros par année civile et par personne.

On sait généralement pourquoi on fume mais rarement pourquoi on continue ????

P.Mieville Responsable de la Section ASM de la CMCAS



Rando MOTARD

Du 15 septembre 2007

8h30 Petit déjeuner avec croissants au centre, histoire de faire connaissance nous attendons 9 motos et 13 participants

9h00 Départ vers Provins pour une balade d'1h30.TEMPS SUPER, nous avions commandé le soleil

10h30 Arrivée à Provins. On dépose casques et blousons au resto pour commencer la visite de Provins

12h00 Resto. Plats bien garnis et boissons a volonté.(consommées avec modération)





14h00 Impressionnant spectacles des rapaces des remparts et visite de la volière

et dans la foulée, puisque c'est la journée du patrimoine :

- visite de la tour césar
- visite d'églises avec orgues
- visite des remparts

pour poursuivre, l'association des croqueurs de pommes nous propose, plusieurs variétés de pommes a déguster et jus de pomme pressé sur place, façon a l'ancienne. Nous continuerons par un petit verre chez un collègue à cannes écluse, et certains terminerons chez un autre collègue pour un barbec.

Conclusions : très bonne journée pour tout le monde. Et à la demande de tous: JOURNEE A REFAIRE

Francine Boiché Présidente de la SLV 1.

Repas Annuel des Inactifs

SLV 1 - 2 - 10»



Ils ont passés une agréable journée, avec un succulent repas encadré par une équipe de jeunes agents, tous bénévoles et heureux de servir leurs aînés.

Grand merci également à notre Collègue, Patrick Legrand, qui nous a assuré l'ambiance musicale, avec en prime la Chanteuse Dora qui a su conquérir l'assemblée.

Je donne Rendez-vous à toutes et à tous, l'année prochaine le «Samedi 22 novembre 2008», même endroit, même heure !!!

Francine Boiché Présidente de la SLV 1 165 Inactifs se sont chaleureusement retrouvés ce samedi 17 novembre 2007 dans notre Salle Marcel PAUL à BOIS LE ROI.





Paradis Latin

La SLV3 a organisé un dîner spectacle pour 50 bénéficiaires le

vendredi 14 décembre 2007

Celui-ci fut très apprécié, autant par la qualité du spectacle que pour la salle magnifique, ce cabaret mythique construit par Gustave Eiffel garde toute sa magie et permet d'assister à une vraie revue parisienne de deux heures trente environ.

Ce fut un tel plaisir d'aller à cette soirée que la SLV3 a décidé de renouveler l'expérience le vendredi 7 mars 2008, mais cette fois place à l'humour. Alors dépêchez-vous de vous inscrire si vous souhaitez y participer.

Le bureau de la SLV 3









CMCAS MELUN

INFORMATION AUX INACTIFS DES SLV 3 - 5 - 6

Venez nombreux participer aux activités du jeudi sur le site de la CCAS de Villeneuve Saint Denis de 10 heures à 18 heures.

Dans un cadre champêtre, après un repas convivial (12 euros par personne), et à partir de 14 heures, les activités ci-dessous vous sont proposées:

- Divers jeux de société
- Terrain de boules
- Bibliothèque
- Baby-foot

- Billard
- Tennis de table
- Dans les prochains mois, mise en place d'un petit atelier d'informatique

Pour le repas, s'inscrire avant le dimanche du jour où vous souhaitez participer suivant les calendriers cijoints, auprès de :

M. OLIVO R.: 01 64 33 00 90 Mme. PICARD A.: Tél.: 01 64 63 15 97



CALENDRIER DES ACTIVITES DU JEUDI - 2008

 10 - 24 Janvier :
 de 10 heures à 18 heures

 7 Février :
 de 10 heures à 18 heures

 6 - 20 Mars :
 de 10 heures à 18 heures

 3 - 17 Avril :
 de 10 heures à 18 heures

 8 - 22 Mai :
 de 10 heures à 18 heures

 5 - 19 Juin :
 de 10 heures à 18 heures

11 Septembre: à 14 heures

25 Septembre : de 10 heures à 18 heures 9 - 23 Octobre : de 10 heures à 18 heures 6 - 20 Novembre : de 10 heures à 18 heures 4 - 18 Décembre : de 10 heures à 18 heures

A partir de 14 heures pour toutes les activités - sociétés - plein air. Inscriptions aux repas, prévenir avant le dimanche. Centre Le Gibet - rue Pierre Demay

77174 Villeneuve Saint Denis Tél : 01 60 43 12 12 - Fax : 01 60 43 12 13



Les Nocturnes à Vincennes



Le vendredi 12 Octobre 2007 la SLV7 a organisé une sortie à l'hippodrome de Vincennes.

Le beau temps était au rendez-vous pour les 110 personnes participant à cette activité.

Ceux qui ne parient pas beaucoup sur l'avenir, ce soir, se sont laissés envahir par l'ambiance et ont tenté leur chance, ils croyaient un peu plus en leurs chances de gagner!

Bonne humeur, bon repas, ambiance conviviale. Encore un grand merci pour votre participation massive.

G.Quinsard président SLV 7



Séjour SAINT-BREVIN

DIMANCHE: 03 Juin 2007, il est 7h00, nous mettons le cap à l'OUEST.



Nous arrivons à l'institution C.C.A.S de SAINT-BREVIN, avec un peu d'avance sur l'horaire prévu, mais aucun problème, tous les participants sont logés confortablement. Un pot d'accueil nous est servi et des informations sont données sur le déroulement de notre séjour.

LUNDI matin : nous partons pour la découverte de SAINT-BREVIN avec un petit train qui s'est fait beaucoup attendre. L'après-midi, c'est une remontée de l'estuaire de la LOIRE que nous effectuons, tout au long du parcours nous pouvons voir toute sorte de réalisations artistiques.

MARDI matin : visite d'un vignoble, maintenant nous connaissons tout ou presque sur la MUSCADET, CABERNET, de la plantation......au verre de dégustation.

Après le déjeuner, nous visitons à VALLET, le cimetière GITANS très pittoresque. Ensuite direction le musée de la Vigne.

MERCREDI : nous embarquons pour une petite croisière sur la rivière ERDRE, bordée de belles résidences. Après le repas, c'est la visite de NANTES.

JEUDI : découverte de la « Côte d'Amour », puis de la ville fortifiée de GUERANDE. Le repas est pris dans l'auberge du village de KERHINET, aux toits de chaumes, ensuite ballade en barque dans la BRIERE avec toujours de soleil.

VENDREDI matin : c'est à un ostréiculteur que nous rendons visite, là il nous parle de son métier sans être avare de diffuser ses connaissances, puis nous terminons par une dégustation d'huîtres pour les uns et de moules pour les autres.

Après-midi : nous voilà tous « sous-marinier », car c'est la visite de L'ESPADON un sous-marin de la série des « NARVAL », puis le musée de la mer très intéressant et pour terminer, les chantier de L'ATLANTIQUE de SAINT-NAZAIRE, où nous pouvons suivre toutes les étapes de la construction des grands navires de croisière (4000 passagers et plus).





SAMEDI matin : un peu de sel avec la visite chez un Paludier.

Après-midi : ballade découverte et infos sur les rives du canal de la MARTINIERE.

Tout a une fin, dimanche, il nous faut rentrer en Seine et Marne. Nous avons passé une semaine pleine de visite toutes aussi formidables les unes que les autres, et de retour à la maison il nous reste beaucoup de beaux souvenir dans la tête.

J.C .François Président de la Commission Pensionnés



Salon de PEINTURES et de

Le 2^{ème} Salon de Peintures et de Sculptures. Salle Marcel Paul à Bois-le-Roi s'est déroulé du VENDREDI 14 SEPTEMBRE au SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2007

a remporté une nouvelle fois un vif succès.

Les 42 peintres et sculpteurs ont permis aux nombreux visiteurs de ce 2ème salon de découvrir une palette très large de talent au travers d'oeuvres classiques, originales, émouvantes mais aussi innovantes voire surprenantes.

Lors du vernissage, 4 prix ont été décernés :

- Le prix de la Commission Arts et Loisirs à Mme DERMONT Brigitte
- Le prix de la CMCAS à M. MASTELINCK Jean-Pierre
- Le prix de la Sculpture à Mme FRACHET-VIGOUROUX Sophie
- Le prix du public à Mme LE GOFF Annick.



Madame LE GOFF sera notre invitée d'honneur à notre prochain Salon.

La Commission Arts et Loisirs donne rendez-vous à tous au prochain salon prévu en octobre 2008.

La Commission Arts et Loisirs.



Remise des récompenses par les présidents de la CMCAS, P.Guillot, et de la Commission Sport, B.Foisy.

Finale C.C.A.S. echecs 2007

Les 27 et 28 octobre 2007, la CMCAS de Melun a organisé les rencontres nationales d'échecs au centre C.C.A.S de la VILLE AU BOIS.

57 compétiteurs représentant les CMCAS de LE MANS, METZ LORRAINE, METZ REGIE, LYON, MULHOUSE, THIONVILLE, MONTPEL-LIER, RENNES, VILLEJUIF, ETUDES et RECHERCHES, SERVICES CENTRAUX, CERGY, TEME, PARIS et MELUN, se sont rencontrés pour cette compétition qui était encadrée par les arbitres de la F.S.G.F

Ce moment a été agrémenté par les groupes « Bruits de couloir » et Les Derniers Trouvères, ainsi que par la visite du musée CARNAVALET et du quartier parisien Le MARAIS.

Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de ces rencontres nationales.

B.Foisy Président Commission Sport

La commission sports de la CMCAS et la section randonnee pedestre du COSEG

Le vendredi 5 Octobre la commission sport avec la section randonnée du COSEG ont organisé une randonnée en «8» de 10 ou 20 km, suivi d'un diaporama sonorisé en fondu enchaîné



de la face Ouest des Drus - face Nord des Grandes Jorasses - face Est du Grand Capucin qui a été réalisé par Maurice MILLET, agent en inactivité de service d'EG 77, et photographe passionné de montagne et d'escalade. A la randonnée du matin de 10 km environ, 45 randonneurs prennent la direction de Fontaine le Port par la passerelle qui enjambe la Seine, où ils reviendront par la forêt vers midi pour pique-niquer à Sermaize, où le soleil était au rendez-vous.

L'après-midi randonnée en forêt, 12 km environ et retour par les bords de Seine, vers 17 heures, les randonneurs ont pu de désaltérer autour d'un verre de cidre avant d'assister au diaporama, où Maurice a su captiver les présents à ses projections commentées, sur les nombreuses courses en montagne qu'il a effectuées avec passion.

Les sorties ont été conduites par la section randonnées du COSEG. Celle-ci proposera d'autres initiatives en 2008, dans une autre région de la Seine et Marne, pourquoi pas dans le Nord.

Si vous êtes intéressé par la randonnée, donnez vos coordonnées à la CMCAS via votre SLV qui les transmettra à la Section Rando COSEG Melun, où par mail: muguette6@wanadoo.fr



Muguette Présidente de la Section Randonnée



LA SECTION RANDONNEES PEDESTRE DU COSEG

ont randonné dans le massif de l'esterel

du 12 au 18 mars 2007

27 Adhérents de la section randonnées

« Marche et Rêve » se sont donnés rendez-vous à l'institution de Théoule sur mer appelée « Le Château » en bordure de mer, non pour se dorer au soleil mais pour randonner dans le massif de l'Estérel.

Les uns s'y étaient rendus en voiture, d'autres en TGV mais nous étions tous présents à l'heure dite. Présentation de notre animateur rando, ami d'enfance et ancien de la maison en inactivité... de service mais non point de randonnées, sans oublier Suzanne

dite « la gazelle ».

Il nous expose les différentes randonnées prévues, rassure les uns et les autres angoissés par les dénivelés et les pierriers à franchir. Pour les différents trajets à faire, nous avions opté pour le covoiturage.... sauvegarde de la planète oblige! Le lendemain après un copieux petit déjeuner, nous nous rendons au départ de la rando. Pour le premier jour : le mont Vinaigre point culminant du massif de l'Estérel (614m), sommesnous des randonneurs ou pas? Le jour suivant nous faisons l'ascension du Pic du Cap Roux (580m). Notre marche se situe sur le balcon de la Méditerranée entre un ciel bleu, une mer turquoise et des roches rouges découpées. Nous en avons plein les



yeux et ces beautés naturelles nous font oublier les quelques crampes. Le lendemain, c'est plus décontracté! Nous prenons le bateau pour rejoindre l'île Sainte Marquerite, une des deux îles de Lérins. Rando du tour de l'île, nous déjeunons les pieds dans l'eau sous un soleil radieux qui ne nous quittera pas durant tout le séjour. Vendredi, direction le Lac de l'Ecureuil par le Pic de l'Ours en traversant de nombreux pierriers et toujours une vue magnifique sur les rochers plongeant dans la Méditerranée. Le lendemain, nous nous enfonçons dans le massif pour rejoindre Bagnols en Forêt. Nous cheminons en forêt de Malvoisin : parcours différent mais très beau aussi.

Il faut déjà songer au retour, non sans avoir au préalable honoré comme il se doit, au cours d'une petite fête nos amis animateurs et remercié le personnel de l'institution pour son dévouement.





« Une journée de pêche à l'étang La Goutte, un jour de Toussaint »

La famille CAVAILLE et Gilles CERVES ont fait une pêche miraculeuse puisqu'ils ont pris un esturgeon de 115 cm de long pour un poids de 7.5 kgs !

Par conséquent, pour les fêtes de fin d'année, vente de caviar à la SLV 1 !!!

Trêve de plaisanteries, ce poisson est une espèce protégée et a bien évidemment été remis à l'eau.

Félicitation aux pêcheurs!

Venez nombreux vous détendre à l'étang La Goutte.

La Section Pêche de la CMCAS de Melun vous convie à son Assemblée Générale, le Vendredi 25 janvier 2008, à 20h, Salle de restauration de Melun, rue de bel ombre.

Francine BOICHE Présidente de la SLV 1





Challenge G.-L. et G.-M. Verbeurgt



Le samedi 17 mars a eu lieu les Rencontres Sportives Nationales CCAS de Cross-Country à HEROUVILLE SAINT-CLAIR (14) sur le site du « château de Beauregard ».





Très bien organisée par la CMCAS de CAEN, bravo pour son accueil, le déroulement des courses, ainsi que l'hébergement et la restauration.

Un petit retour historique: Pourquoi ce challenge?

Georges-Louis Verbeurgt, ex-secrétaire du Syndicat de l'usine à gaz de la Société Lyonnaise de Lumière et Force, puis de la section syndicale de l'ex E.L district de Tournon. Cet héroïque militant, père de 4 enfants, dénoncé pour son attitude contre l'occupant, est pris comme otage et fusillé le 6 juillet 44 à Tournon à l'âge de 48 ans.

Des circonstances particulièrement tragique veulent que son fils aîné Georges-Michel, monteur électricien au district de Tournon, né le 13 mars 1921, soit fusillé à 10 km de distance





et en même temps que son père. Il avait été pris par l'ennemi le 5 juillet 44 alors qu'il effectuait une mission de liaison vers une unité de maguisards.

Trois Agents de notre CMCAS et licenciés au COSEG Course à Pied de Melun, ont fait le déplacement dans le Calvados pour participer à ce rassemblement. Françoise dans la catégorie vétéran femme sur une distance de 5085 m, Jean-Luc et Philippe dans la catégorie vétérans hommes sur une distance pour eux de 8965 m.

Après la visite d'une petite partie des plages du débarquement le Samedi matin, un déjeuner pour sportifs vers 12h, tous avaient rendez-vous à 14h pour le début des épreuves. Nous avons tous les trois franchis la ligne d'arrivée, malgré une mise en jambe difficile pour certains...

Retour à l'hôtel, pour une douche bien méritée, et un changement de tenue pour affronter la dernière épreuve : Le dîner festif et la soirée dansante, ou une certaine tendinite avait étrangement disparue...

Nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous avec les collègues de Metz et Nancy pour 2009.

Philippe Bechu Membre du Bureau de la SLV 3

Section cyclotourisme du COSEG

Si vous êtes intéressé par la pratique du CYCLOTOURISME,

il existe une section au club COSEG de Melun.

La section est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Nous parcourrons les routes de nos belles provinces.







Pour tout renseignement vous pouvez contacter:

Mr RENAUDON CLAUDE au 06.87.14.42.10

ou Mr CLEQUIN JEAN au 06.26.98.32.87

Baptême de plongée Pour les jeunes du centre de SERBONNES à la Toussaint



OBJECTIF: Par le baptême de plongée, faire découvrir l'immersion subaquatique avec scaphandre autonome.

Les acteurs

Baptisés: Enfants de 12 à 14 ans, garçons et filles. (24 enfants prévus)

Animateurs : Adultes, hommes et femmes (3 prévus) Staff plongée : 4 moniteurs diplômés FFESSM

3 aides «surface» plongeurs diplômés FFESSM sous la direction d'un Moniteur Fédéral directeur de plongée.

Jeudi 1er novembre 2007

A 20h00 nous accueillons les 12 enfants et les deux animateurs du groupe 1.

Le Briefing général, dispensé à tous les futurs baptisés par le moniteur Fédéral Directeur de Plongé, fut studieusement écouté par les enfants.

A 20h30, après avoir reçu le petit matériel, de la part des aides en surface, la 1ère série de 4 enfants est confiée aux 4 moniteurs déjà dans le bassin.

Après un petit rappel des consignes de sécurité, quelques ventilations à genoux dans le petit bain, les binômes se sont immergés pour un quart d'heure. Les enfants, étonnamment à l'aise sous l'eau on pu goûter aux joies de l'apesanteur. Passant d'un cerceaux à l'autre, s'arrêtant par 3,40m de profondeur pour examiner les plaquettes de faune et ore marine, les enfants prenaient de l'assurance au fil du temps passé.

Les moniteurs firent quelques démonstrations de gestes techniques (vidage d'un masque rempli d'eau, lâcher et reprise du détendeur) au grand étonnement des baptisés. Au terme du quart d'heure d'immersion, de retour au bord



du bassin, chaque moniteur abordait la protection du milieu marin et l'étroite complicité établie au sein d'un binôme.

De retour sur la terre ferme, tous les baptisés exprimaient leur joie en inondant de questions les «aides surface». De plus, chacun se relatait sa propre aventure garnie de détails cocasses.

Les deux séries suivantes se sont déroulées dans la même ambiance de joie et découverte. Deux animateurs furent également baptisés avant de procéder à la remise officielle des diplômes de baptême de la Fédération Française d'Etudes et Sport sous-Marins.

Vendredi 2 novembre 2007

A 20h00, le groupe 2 était arrivé à la piscine.

A l'image et dans les mêmes conditions que la veille, les baptêmes se sont réalisés à merveille et clos par la remise des diplômes.

23h00, le directeur de plongée convia l'ensemble des intervenants plongés, avant le coucher, pour débriefer ces deux jours d'activités consacrés aux baptêmes. Pour l'ensemble du Coseg ABYSS club, se fût une réussite et à nouveau un plaisir de faire découvrir la plongée à des enfants.

Remerciements : Michel KLIEBER (moniteur USM), Patrick NEUSS (pour le compresseur)

Secteur Opérationnel (Organisation), Maison Familiale Serbonnes, CMCAS Melun

Gilles AUTANT Président D'Abyss Club

CONFÉRENCES, DÉBAT,



MALADIE VIEILLESSE ET ALZHEIMER

Le 12 avril 2008, salle Marcel Paul à Bois le Roi.

Aujourd'hui, près d'un million de personnes malades et deux à trois millions d'aidant familiaux sont confrontés, jour après jour, année après

année, aux difficultés de la maladie d'Alzheimer et à ses terribles ravages.

Vous venez peut être d'apprendre qu'un être qui vous est cher souffre de cette maladie, vous vous trouvez confronté à une nouvelle situation à laquelle vous n'étiez pas préparé. Face à la complexité de cette maladie, il faut absolument des outils théoriques et pratiques qui vont aider les familles

à donner du sens aux attitudes et aux comportements des

personnes malades.

Soucieux de vous informer, le Conseil d'Administration organisera le 12 avril 2008, salle Marcel Paul à Bois le Roi, une conférence débat sur les maladies de la vieillesse et plus particulièrement Alzheimer.

Des associations et organismes départementaux participeront à ce débat.

Une information vous parviendra début 2008, ce qui vous permettra de vous inscrire auprès de votre SLV.

Monique Burriel,

Présidente Commission Santé Solidarité.



Gestion de l'étang La Goutte : Une section de la CMCAS qui a la pêche !

La toute nouvelle section « pêche » de la CMCAS de Melun

créée tout début 2007 peut être fière de sa première année de fonctionnement.

C'est sur le plan d'eau « La Goutte » situé à proximité de la centrale de Montereau (Vernou-La Celle) que les pêcheurs ont pu s'adonner en toute tranquillité à leur loisir préféré.

Qu'ils soient chevronnés ou débutants, 120 adhérents ont accueilli avec satisfaction cette nouvelle activité au sein de la CMCAS: agents, ayant droits, jeunes ou moins jeunes, inactifs, la passion de la pêche est accessible à tous sur ce magnifique plan d'eau. Les familles ou les proches des agents ont également largement pu en profiter puisque 170 invitations à la journée ont été délivrées. Fidèle à ses valeurs, la CMCAS a aussi souhaité mettre à disposition gracieusement le plan d'eau



une journée complète courant juillet pour l'association 100 familles.

Grâce au succès connu cette année, « La Goutte » va pouvoir s'enrichir d'un nouvel empoissonnement tout début 2008 et il y en aura pour tout le monde et pour toutes les pêches : 400 brochets et sandres, 550 kilos de gardons, ablettes et tanches, 50 carpes amours, 300 kilos de carpes et 200 black bass, ce qui représente plus d'une tonne de poissons. Cet alevinage poursuit la gestion mise en place tout début 2007. Les timbres de pêche pour l'année

prochaine seront bientôt disponibles dans les SLV ainsi que les nouvelles clés d'accès puisqu'il a été prévu de changer serrure et clés chaque année afin de limiter les accès aux seules personnes en possession de leur droit de pêche et afin de préserver le cadre et la quiétude des pêcheurs.

La Section Pêche de la CMCAS de Melun vous convie à son Assemblée Générale,

le Vendredi 25 janvier 2008, à 20h, Salle de restauration de Melun, rue de bel ombre. Philippe MARCHAND

Président de la Section Pêche

DECOUVERTE! Votre CMCAS vous propose de faire un vol en planeur. Le samedi 17 mai 2008

Vous êtes attirés par l'air, la liberté d'évoluer dans les trois dimensions, la beauté des paysages vus de haut.



Le vol en planeur, ou vol à voile, c'est l'expérience unique de pouvoir voler en silence en reprenant de l'altitude dans les courants ascendant. On peu ainsi se promener pendant des heures et parcourir des centaines de kilomètres et en admirant, au retour, une mer de nuages ou un coucher de soleil. Un peu devenir un oiseau...

Déroulement de la journée :

Vous serez accueillis à 10 heures par vos collègues pilotes sur le terrain de Moret Episy (accès par le chemin de la vallée droite en bordure d'Episy).

En matinée : explications théoriques, visite des lieux, sortie des planeurs et mise en piste.

A midi: repas en commun «sorti du sac».

L'après midi et jusqu'au soir : les vols dans un planeur biplace avec un pilote commandant de bord. Le planeur sera remorqué par un avion jusqu'à 500m d'altitude puis continuera son vol seul. Durée entre 10 min et 1 heure (ou plus) selon météo.

Organisation:

Votre CMCAS et vos collègues pilotes de planeur qui souhaitent vous faire découvrir leur passion. Age mini 14 ans, participation aux frais : 25 €. Votre contact à Melun : Patrick SPIRAL. Possibilité également d'un stage d'une semaine axé sur le pilotage, du 31 mai au 6 juin participation : 180 €.

Aérodrome de Moret-Episy :

Centre de Vol à voile de Fontainebleau et sa Région http://cvvfr.free.fr - tél. 01 64 45 80 71

Bruno Berruyer Président de la Section ANEG de Moret



L'agenda des activites

COMMISSIONS

Arts et loisirs :

Sortie Super Besse "TROPHEE ANDROS"

Week-end ski Morillon du

Soirée dansante

Sortie femmes agents

du 31/01/08 au 3/02/08 13/03/08 au 16/03/08 le 29/03/08

le 22 mai 2008 : visite du Marais et cabaret spectacle « Artishow « le 29 mai 2008 : journée dans l'Aube

Jeunes agents:

Rencontre SOULAC

Semaine ski

le 14 et 15 juin 2008 du 26/01/08 au 03/02/08

En prévision, activités à venir :

Journée activité sportive

Soirée à thème Quad + 4x4

Concerts

Jeunesse:

Laser Game

Aquaboulevard

Sport:

Challenge CMCAS de karting

le 30/05/08

en février 2008

en mars 2008

Pensionnés:

Semaine ski Morillon

Sortie Monetier les Bains

Séjour en Italie

du 27/01/08 au 03/02/08 du 16/03/08 au 23/03/08 du 29/08/08 au 12/09/08

SLV 2:

SLV

En prévision, activités à venir 2 sorties théâtre.

SLV 3:

Sortie DON CAMILLO

Séjour Kaysersberg

le 07/03/08

en mai 2008.

SLV 4:

En prévision, activités à venir :

Sortie Hippodrome de Vincennes en mars

Sortie au centre Beaubourg

SLV 7 & 9:

Sortie la ruche gourmande

en mars 2008

Week-end rando Ardennes

du 08/05/08 au 11/05/08

SLV 10:

En prévision, activités à venir :

Pièces de théâtre

Sortie pour les inactifs début janvier 2008

SECTION VIT

La BACOTTE en forêt de Fontainebleau I semaine VTT

Week-end famille en mai et en novembre

6 sorties week-end dans la France

le 21 septembre 2008

Nouveau règlement de fonctionnement concernant la réservation de la salle Marcel Paul

la réservation de la salle Marcel Paul pour l'année 2008

Dans un souci de qualité concernant les réservations, nous vous faisons état des modifications qui ont été apportées.

La réservation de la salle ne sera plus possible pour une seule journée dans le week-end. En effet, si vous souhaitez réserver cette salle, il vous faudra la réserver tout le weekend.

Le début de la location se fera le vendredi entre 13h et 14h, heure à laquelle se fera l'état des lieux d'entrée ainsi que la remise des clefs.

La fin de la location sera le lundi entre 8h et 9h, heure à laquelle se fera l'état des lieux de sortie ainsi que la récupération des clefs.

Les étapes de réservation :

- 1 Téléphoner à la CMCAS pour savoir si la salle est disponible à la date voulue ce qui vous permettra de mettre une option sur celle ci.
- 2 Envoyer un courrier de demande de réservation au Président de la CMCAS.
- 3 Réponse par courrier de la part de la CMCAS.
- 4 Rédaction d'une convention entre le loueur et la CMCAS.
- 5 Contact par téléphone pour la prise du rendez-vous concernant l'état des lieux de début et de fin de location.



Barème d'utilisation de la salle Marcel Paul - Sermaize - Bois le Roi

Ordre de priorité		WE du vendredi 13h au lundi 8h	Journée semaine	4 heures	nettoyage	caution
1. CMCAS Melun	- La CMCAS Melun - Les commissions - Les SLV - La CCAS	gratuité	gratuité	gratuité	Remise en état	gratuité
2. IEG 77	- Les Clubs sportifs - Les associations - Les OS - IEG du 77	gratuité	gratuité	gratuité	Remise en état ou 250€	2000€
3. IEG Autres	- Les OS interpro 77 - Les autres CMCAS - EDF et GDF du 77	600€	400€	200€	Remise en état ou 250€	2000€
4. Externes	- Les associations - Les clubs sportifs - Les mairies - Focel	1200€	500€	200€	Remise en état ou 250€	2000€
5. Bénéficiaires	- les bénéficiaires (usage exclusif)	600€	400€	200€	Remise en état ou 250€	2000€





PROMOTIONS 2008

Offre réservée à la CMCAS MELUN

Séjours en pension complete + avion/taxes incluses + animation 100% francophone.

Au départ de paris

ANDALOUSIE - Club 3000 « Pueblo Andaluz »

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
03 mai 31 mai - 7 juin	1 semaine	504 euros TTC
10 mai	1 semaine	470 euros TTC
07 juin - 21 juin	2 semaines	790 euros TTC

^{*(}taxes aéroport incluses - prix à ce jour : 35 €)

CRETE - Club 3000 « GOLDEN STAR »

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne	
28 avril	1 semaine	460 euros TTC	
12 mai	1 semaine	519 euros TTC	

^{*(}taxes aéroport incluses – prix à ce jour : 50 €)

CROATIE - Club 3000 « ORSAN »

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
18 avril - 23 mai	1 semaine	463 euros TTC

^{*(}taxes aéroport incluses – prix à ce jour : 53 €)

CROATIE - Club 3000 « PUNTA »

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
18 avril - 13 juin - 27 juin	1 semaine	459 euros TTC
27 juin	2 semaines	718 euros TTC

^{*(}taxes aéroport incluses – prix à ce jour : 49 €)

TUNISIE - Club 3000 « SKANES RIVAGE » All inclusive !

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
25 mai - 1er juin - 8 juin-15 juin	1 semaine	352 euros TTC

^{*(}taxes aéroport incluses – prix à ce jour : 42 €)

TURQUIE - Club 3000 « BEACH CLUB »

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
4 mai	1 semaine	419 euros TTC
11 mai	1 semaine	461 euros TTC
29 juin	1 semaine	561 euros TTC
29 juin	2 semaines	919 euros TTC

^{*(}taxes aéroport incluses – prix à ce jour : 51 €)

Tarifs TTC par personne (sous réserve de hausses des taxes ou du prix du carburant)
Offre promotionnelle dans la limite des places disponibles.
Inscriptions auprès de vos SLV.

Descriptif des Clubs 3000, conditions générales et particulières de vente - Catalogue TOURISTRA Vacances 2008





NOUVEAU!

Maroc

Club 3000 - « Les Omayades » à Agadir



Séjour en ½ pension* + transport aérien + taxes comprises

Nombreuses excursions dans le Sud (avec supplément)

Animation 100% francophone!!

Au départ de PARIS

FAITES PROFITER VOS RESSORTISSANTS DE CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE!

OFFRE RESERVEE A LA CMCAS MELUN

Dates de départ 2008	Temps du séjour	Prix par personne
19 janvier	1 semaine	266 euros au lieu de 420.25 euros
2 - 9 février - 29 mars	1 semaine	366 euros au lieu de 515.25 euros
5 avril 2008	1 semaine	461 euros au lieu de 613.50 euros

^{*} possibilité de pension complète : 61€/semaine/pers. ou 65 €/ semaine/pers. Taxes aéroports incluses dans le prix : 51,00 € à ce jour.

Offre promotionnelle dans la limite des places disponibles. Inscriptions auprès de vos SLV.



l'année du JAZZ avec la CCAS et la CMCAS









